

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Programme d'amélioration d'accès aux services d'eau et d'Assainissement en RDC
(PASEA)

RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT(E) EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE
(EVBG)

TERMES DE REFERENCE

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement

Ce programme sera exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental.

1.2. Composantes du projet

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs Privés et Non Lucratifs de l'Eau
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable

2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines
- 2.2. Amélioration de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement

3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle

3.1. Gestion du Projet et Apprentissage

3.2. Mise à l'Échelle Phase 2

4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

Ce programme prévoit la réalisation des infrastructures d'eau en milieux péri-urbains et ruraux, la réalisation des infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans les centres de santé, les écoles ainsi que d'autres activités pour améliorer l'accès à l'assainissement dont la mise en œuvre de feuille de route pour la fin de la défécation à l'air libre, la mise en œuvre des mesures d'habilitation du marché, le soutien au développement de secteur privé à fournir des produits et services d'assainissement et d'hygiène, le soutien à la réforme du secteur, le soutien à la formation professionnelle et supérieure, ...

1.3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme

i) Agences d'exécution du programme

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'exécution des projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du projet à portée nationale ou concernant plusieurs provinces, le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique d'une équipe de coordination nationale composée de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH et des directions concernées du MEPST ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet (UPEPs) pour les activités à portée provinciale et ce, sous la supervision de la CEP-O et l'appui technique l'équipe de Coordination provinciale composée des représentations provinciales de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH et des directions concernées du MEPST.

ii) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles, centres de santé, marchés dans les ETD et villes sélectionnées ;
- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- La Primature ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique ;
- Le Ministère de Santé Publique ;
- Le Ministère de Plan ;
- Le Ministère des finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;

- Les gouvernements provinciaux des provinces choisies ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes rurales, secteurs ou chefferie) et les villes des provinces choisies ;
- Les opérateurs de service public de l'eau et/ou d'assainissement (la REGIDESO ; les ASUREP, les privés, ...) ;
- L'ONHR, les régies provinciales de service public de l'eau ;
- Les organes étatiques (ARSPE, l'OCE, ...) ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.

Dans le cadre de la préparation de la première phase du programme PASEA, quelques instruments de sauvegarde ci-dessous ont été produits, validés et publiés, ...

N°	Titre du Document	Abréviation du titre
1	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale	CGES
2	Cadre de Politique de Réinstallation	CPR
3	Plan d'Engagement Environnemental et Social	PEES
4	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (y Compris le Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible aux EAS/HS)	PMPP (y compris le MGP)
5	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre	PGMO
6	Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones	CPPA

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'Expert(e) en Violences Basées sur le Genre (EVBG) a pour mission principale d'assurer, conformément à la législation nationale et au cadre environnemental et social de la Banque mondiale, la prise en charge adéquate et efficiente des aspects de Genre, des Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS)/ et Harcèlement Sexuel (HS) dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet et ce :

- (i) Dans la mise en œuvre, la supervision, l'inclusion et la validation des aspects de Genre et EAS/HS dans les documents de sauvegarde du projet et aussi la gestion des cas et incidents VBG/EAS/HS liés au projet ;
- (ii) Dans la mise en œuvre de toutes les activités sociales du projet, y compris les activités relatives au transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH et de PESE ainsi que celles réalisées au niveau provincial par l'Unité provinciale d'exécution du projet (UPEP), sous la supervision de la CEP-O.

3. LIENS HIERARCHIQUES

L'Expert(e) VBG est placé(e) sous la supervision directe du Responsable de l'Environnementale et Développement Social de la CEP-O, à qui il/elle rapporte et apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne la prise en compte des mesures de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du projet.

Il/elle supervisera, en collaboration avec les quatre (04) Ingénieurs des opérations et Coordonnateurs provinciaux, les activités VBG/EAS/HS menées par les spécialistes provinciaux en Développement Social et Environnementale basés dans les provinces du Kwilu, du Kasai, du Kasai Central et Kasai Oriental.

4. ATTRIBUTIONS ET TACHES

L'Expert(e) Violences Basées sur le Genre (EVBG) veillera à la prise en compte des mesures de prévention, d'atténuation et de réponse des aspects l'EAS/HS (1) dans la mise en œuvre de toutes les activités des projets ; (2) dans la préparation, la supervision et la validation des études environnementales et sociales du projet ; et (3) à la mise en œuvre de toutes les dispositions relatives à la prévention, atténuation et réponse aux incidents EAS/HS liées au projet. Pour ce faire, il doit de façon spécifique exécuter les tâches suivantes :

1° Identification des risques de VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques (instruments ESF, plan d'action, identification des risques, etc.) ;

- Garantir la prise en compte des aspects VBG/EAS/HS, ainsi qu'une perspective genre dans les termes de référence relatifs à la préparation des documents de sauvegardes environnementales et sociales (PAR, EIES, Screening, etc.) et contribuer à leur suivi et validation dans le cadre du projet ;
- Elaborer et mettre à jour de manière régulière le plan d'action EAS/HS du projet pour la prévention, atténuation et réponse aux incidents EAS/HS en tenant en compte les résultats des consultations menées et des études réalisés par le projet. Le plan d'action devra être adapté conformément aux nouveaux risques identifiés dans le cas échéant, ainsi qu'en rapport avec l'efficacité des mesures mises en œuvre.
- Analyser les activités du projet en matière de prévention, atténuation et réponse des risques EAS/HS pour apprécier leur adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque Mondiale ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les prévisions et les réalisations et formuler toutes recommandations appropriées pour améliorer les performances en matière de prévention et réponse de l'EAS/HS ;
- Proposer des ajustements du programme des activités de prévention et réponse de l'EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution ;
-

2° Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques (supervision des contrats / consultants en VBG et l'ensemble de leurs prestations, appui au MGP, coordination etc.) ;

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques VBG/EAS/HS dans les TdR, les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de demande de cotation (DDC), dans les contrats des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ainsi que dans les codes de conduite des personnels et partenaires du projet ;
- Veiller à la signature, et sa révision et adaptation si nécessaire, du Code de bonne conduite individuelle, du gestionnaire et de l'entreprise intégrant les aspects EAS/HS par tout le personnel du projet et travailleurs au projet. Ce code inclut un langage explicite sur les comportements interdits, y compris l'interdiction de relations sexuelles avec des mineurs, les notions clés sur les VBG, ainsi que les types et formes de VBG/EAS/HS, la notion de consentement, etc., et enfin les sanctions prévues en cas de non-respects des mesures du code de bonne conduite ;

- Assurer la formation du personnel du projet, des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet (personnel des prestataires dont la mission de contrôle, les ONG et les entreprises) sur le contenu du code de conduite, les notions des VBG, les stratégies de prévention et d'atténuation et gestion des risques VBG/EAS/HS que le projet peut créer et/ou exacerber, la responsabilité de différents acteurs en rapport avec ces stratégies, le fonctionnement du MGP sensible aux EAS/HS ainsi que les services de prise en charge pour les survivants (es) ;
- Assurer la coordination et le bon fonctionnement de la sous-commission VBG dans le cadre du Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible à l'EAS/HS du projet ainsi que des canaux de recueil pour les plaintes liées aux EAS/HS dans le MGP du projet, tout en assurant une approche « centrée sur la survivante » dans le projet pour faire en sorte que les survivants(es) touchés(es) reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun, sous réserve du consentement du(de la) survivant(e) et, tout en respectant leur droit à la confidentialité et sécurité ;
- Collaborer avec les autres experts de la CEP-O, particulièrement de sauvegardes environnementale et sociale, et des autres agences d'exécution (UPEP, DAS, dans le cadre de leurs activités ;
- Effectuer toute autre tâche en relation avec ses fonctions que lui confiera le Chef de projet et le Responsable de l'Unité Environnementale et Sociale de la Cellule Infrastructures.
- Coordonner les activités multisectorielles liées à la prévention, à l'atténuation et réponses aux violences basées sur le genre, l'EAS/HS, à l'attention des communautés riveraines et du personnel des divers chantiers des travaux ouverts dans la ville de Kinshasa en phase de mise en œuvre des prestations des Agences (CEP-O, DAS, ONHR, DPSH, PESE et UPEP) ;
- Coordonner le Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible aux EAS/HS (MGP- EAS/HS) pour s'assurer que les plaintes liées à l'EAS/HS sont traitées d'une manière confidentielle et éthique, conformément aux principes directeurs de la collecte et gestion de données relatives aux VBG ;
-

3° Suivi et évaluation (suivi, analyse des données, rapportage, missions de terrain etc.)

- Identifier et évaluer les risques VBG/EAS/HS contextuels des zones du projet et ceux pouvant être générés par les activités du projet ;
- Assurer la tenue des consultations communautaires indépendantes avec les femmes des communautés riveraines afin d'évaluer les risques d'EAS/HS liés au projet et les canaux sûrs et confidentiels pour avoir accès au MGP du projet ; ces consultations devraient être menées dans des espaces sûrs et confidentiels avec des femmes facilitatrices et ne devraient jamais porter sur les expériences personnelles de VBG ;
- Produire des supports en langage approprié (selon le contexte du projet PASEA) à travers les différents partenaires interdisant l'accès des enfants aux sites des travaux y inclus les camps de travailleurs, et assurer leur diffusion/affichage sur le chantier et dans les installations associées ;
- Superviser les messages utilisés pendant les séances de sensibilisation des communautés riveraines et garantir que ceux-ci sont appropriés aux risques spécifiquement identifiés dans chaque zone d'intervention, aux activités du projet, au contexte culturel et à l'audience ;
- Analyser les résultats des consultations communautaires et adapter les mesures de prévention, atténuation et réponse si nécessaire, y compris les différents canaux du MGP-EAS/HS, l'accès et la qualité aux services de prise en charge des VBG, etc.

- Documenter les bonnes pratiques ou « succès stories » vécues à la suite de la mise en œuvre des activités en rapport avec les VBG/EAS/HS ;
- Assurer le suivi permanent :
 - Du contrat signé avec toutes les structures spécialisées en VBG qui pourraient accompagner les partenaires dans la gestion des aspects EAS/HS du projet PASEA : respect des clauses contractuelles et dates de livrables, respect des lignes budgétaires, justification correcte des fonds perçus, etc. ;
 - De la mise en œuvre des activités prévues sur terrain ;
 - Des indicateurs de réalisation.
- Procéder à l'évaluation :
 - De l'efficacité des interventions des structures spécialisées en VBG et d'autres prestataires sous contrat avec l'ONG spécialisée ;
 - Des produits et effets atteints progressivement à la suite de la mise en œuvre des activités en rapport avec les /EAS/HS.
- Communiquer périodiquement un tableau de suivi des indicateurs principaux résumant les informations relatives aux contrats signés avec toutes les parties prenantes impliquées autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones du Projet ; les Codes de Conduite mis en vigueur ; les dates de formation du personnel ouvrier et militaire ;
- Participer aux réunions de coordination/feedbacks chaque trimestre notamment au début de la mise en œuvre des activités PASEA, afin de récolter les feedbacks des structures spécialisées en VBG et autres partenaires sur la mise en œuvre des interventions VBG (médical, psychosocial, juridique et MQP-EAS/HS) pour pouvoir recueillir et utiliser les leçons apprises ;
- Participer aux différentes missions de terrain et apporter un appui à l'élaboration des différents rapports mensuels et trimestriels contenant l'évolution et l'état de mise en œuvre des prestations des structures spécialisées en VBG, du mécanisme de gestion de plaintes liées aux EAS/HS et les activités d'engagement des communautés en matière de VBG et récolte des feedbacks ;
- Mettre en place le plan de suivi-évaluation des activités en coordination et avec l'appui de l'ONG spécialisée VBG, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles. Ce plan permettra la récolte systématique et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, des feedbacks de la communauté sur le système de gestion de plaintes (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivantes ;
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales aux niveaux de la Province, des zones et aires de santé, dans les activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS, menées par les structures spécialisées en la matière (partenaires du PASEA).
- S'assurer de la mise en place de la hotline (ligne verte, call center, numéro vert) pour les survivants de la violence basée sur le genre dans les zones du Projet, en veillant à sa capacité à offrir des services de qualité dans un cadre de respect de la dignité et des droits humains des femmes, dans le but d'aider et d'autonomiser les survivant (e)s.

Rapports à produire par l'Expert en VBG

L'Expert (e) VBG établira des rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuel sur l'avancement de la mise en œuvre des activités VBG/EAS/HS, de la Prévention de violence basée sur le genre et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre du PASEA et le cas échéant, des rapports circonstanciés.

Ces rapports seront intégrés dans les rapports mensuels, trimestriels et annuel élaborés par le projet, pour l'ensemble des activités de l'Unité Environnementale et Sociale (UES) de la CEP-O.

Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou globales et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées.

L'expert (e) établira également un rapport d'achèvement de sa mission.

Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt, L'Expert (e) en Violences Basées sur le Genre (EVBG) n'assurera que les fonctions définies dans les manuels des procédures et d'exécution du projet.

5. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

L'Expert(e) en Violences Basées sur le Genre (EVBG) signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de la CEP-O, avec une période d'essai de 6 mois. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la CEP-O.

6. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

- Formation universitaire en médecine humaine, en sciences sociales, en droit ou dans toute autre discipline équivalente, niveau (Bac +5) ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la supervision et la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux violences basées sur le genre ;
- Expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, les VBG, la santé de la reproduction basée sur l'IEC/CC (Information et Communication pour le Changement de Comportement) serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'approche centrée sur la survivante et des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Avoir une bonne connaissance des principes d'éthiques concernant le traitement et la gestion des données sensibles sur les VBG et les survivantes ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale et directives internationaux en matière de VBG ;
- Avoir la maîtrise du français, une bonne capacité de rédaction, d'expression et de lecture ;
- Bonne pratique des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint), Internet et intranet.

7. CRITERES DE PERFORMANCES CLES

L'Expert(e) Violences Basées sur le Genre (EVBG) devra s'assurer de la /du/de :

- Bonne gestion des activités VBG/EAS/HS avec respect des délais, des coûts et de la qualité attendue des prestations dans la mise en œuvre du volet social de la sous-composante « Prévention de violence et autonomisation des femmes » ;
- Pourcentage des TdR, d'études environnementales et sociales validés par l'IDA sans remarques de fond sur leur qualité, la durée et les coûts des prestations de la partie VBG/EAS/HS attendues après qu'ils aient été jugés satisfaisants par l'UES/CEP-O ;

- Pourcentage des instruments environnementaux et sociaux contrôlés par l'EVBG soumis à l'approbation de l'IDA et jugés satisfaisants sans remarques de fond sur l'évaluation des risques VBG/EAS/HS, les services disponibles, les mesures de prévention et réponse proposées pour les adresser et leur coût dès la première soumission ;
- Nombre de plaintes EAS/HS traitées et clôturées 8 semaines au plus tard après leur réception par le MGP-EAS/HS.

La performance de l'Expert(e) Violences Basées sur le Genre (EVBG), pour la période, sera jugée satisfaisante si au terme de l'évaluation, il obtient la note de **80%**.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur de la CEP-O ;
- Un curriculum vitae actualisé de 3 pages maximum indiquant trois personnes de références qui peuvent être contactées en cas de nécessité ;
- Des copies des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;

NB : Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, seront vérifiés ultérieurement.

IDENTITE

Noms	:	
Date de naissance	:	
Nationalité / Pays de résidence	:	
Contact (Téléphone et Courriel)	:	

EDUCATION

Année	Diplôme « en précisant (BAC+X) »	Etablissement

AFFILIATION A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

1. XXXXX
2. XXXX

RESUME DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Période	Fonction	Tâches

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PERTINENTE A LA MISSION

Période	Nom de l'employeur, poste tenu, Pays, financement, Renseignements sur contact pour références	Sommaire des tâches réalisées, en rapport avec la mission
Xx/xx/1999 à xx/xx/2000	Nom de l'employeur : Poste tenu : Pays : Financement si c'est un projet : Renseignements sur contact pour références :	

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**CONNAISSANCES EN INFORMATIQUE**

1. XXXXX
2. XXXX

LANGUES

Langues	Parlé	Ecrit	Lecture

CERTIFICATION

Je soussigné, certifie que le présent CV me décrit de manière correcte, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser la mission lorsque cela sera nécessaire. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par la CEP-O, et/ou des sanctions de la Banque Mondiale.